PHILOSOPHIE RATIONNELLE

LA

VIE POSTHUME

3me ANNÉE. — N° 12. Juin 1883.

AVIS

Nous croyons utile, malgré les dimensions de ce résumé, qui absorbe tout le numéro, de le publier en une seule fois. Nous avons pensé que le scinder c'était manquer le but visé, qui consiste précisément à mettre sous les yeux de nos lecteurs, un ensemble non interrompu du travail de l'Esprit Jean.

RÉSUMÉ DES THÉORIES DE L'ESPRIT JEAN

Le présent numéro clôture la troisième année de la *Vie Posthume*. Nous accédons volontiers à cette occasion au désir d'un grand nombre de nos lecteurs en présentant, sous une forme autant que possible concise et claire, un résumé des théories si éloquemment exprimées par l'Esprit Jean dans les deux premières parties (1) de son ouvrage en cours d'exécution.

Ces théories, s'inspirant particulièrement de l'idée rationaliste en opposition de l'idée mystique qui caractérise le spiritisme de la première heure, ont déjà eu pour effet de dégager bien des aperçus nouveaux, de projeter un peu de lumière sur bien des obscurités. Aussi pensons-nous pouvoir espérer que cette œuvre si importante groupera chaque jour un plus grand nombre de sympathies autour d'elle et que l'éminent Esprit qui en est l'auteur voudra bien, fidèle à sa promesse, nous donner enfin une idée un peu plus précise et acceptable du monde périsprital que n'ont su le faire jadis les *Esprits supérieurs*, de légendaire mémoire.

Le silence de la presse spirite observé jusqu'ici aussi bien au sujet

(1) Cet exposé déjà suffisamment long, nous oblige à réserver pour plus tard l'examen de la troisième partie qui clôturait, en mars dernier, la série des dictées de l'Esprit Jean parues à cette date dans la *Vie Posthume*. En attendant prochainement la reprise de ce remarquable travail, nous rappelons qu'il est dû, ainsi que nous l'avons dit souvent, à la médiumnité typtologique.

des idées si profondément rationnelles et progressistes de l'Esprit Jean que de celles non moins émancipatrices et solidaires de l'Esprit Alpha, n'a pas lieu de nous étonner. La *Vie Posthume* a déjà heurté tant de préjugés, s'est prononcée tant de fois contre l'idée *surnaturaliste* qui prédomine encore chez la plupart des spirites à l'égard des rapports naturels qui relient le monde de l'au-delà au monde charnel, qu'elle ne pouvait évidemment recueillir dès son début que de bien rares encouragements. Les nombreux témoignages de sympathie qui nous sont parvenus ces derniers temps, nous prouvent cependant que nos efforts n'ont pas été stériles et que déjà un irrésistible courant d'opinion entraîne les spirites vers la Libre Pensée. C'est donc pleins de confiance dans l'avenir que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs un résumé des théories pour lesquelles nous combattons à la *Vie Posthume* avec l'inébranlable certitude que c'est faire œuvre saine et durable que d'opposer aux séculaires sentiments de servile soumission et d'humiliant arbitraire qui sont encore si profondément enracinés dans le cœur de certains, les sentiments plus féconds et plus nobles d'affranchissement et de liberté qui, de plus en plus deviendront l'aspiration de toutes les pensées, l'idéal de toutes les âmes.

***

Voici donc en substance, et sauf erreur ou fausse interprétation de notre part, les données déjà mises en lumière et longuement développées par l'Esprit Jean au cours des deux premières parties de ses dictées :

1 (1). — La nature, en tant qu'universel ensemble de tout ce qui est, est formée de trois principes coéternellement et indissolublement liés entre eux, qui sont : l'*Esprit* ou force, la *Matière* ou forme, le *Fluide universel* ou mouvement.

2.— Individualisés dans chaque être en particulier, ces trois principes peuvent être plus facilement représentés à la pensée par les qualifications d'Ame, de Corps et de Vitalité.

Le mot âme exprime, ici, uniquement l'idée abstraite de force et non celle d'individualité spirituelle, laquelle d'après l'Esprit Jean, serait toujours résultante de l'intime combinaison des trois principes précités et d'autant plus complète et mieux définie qu'il y aurait entre eux plus d'homogénéité harmonique.

(1) La rédaction de ces formules est empruntée au mot à mot du texte lui-même, à part toutefois quelques rares exceptions où nous nous sommes efforcés de rendre le plus possible la pensée de l'Esprit Jean.

3. — L'individualité est une et adéquate à elle-même dans chacune des trois phases de l'existence qu'elle est appelée à parcourir : la Vie ou phase charnelle, la Mort ou phase périspritale, le Sommeil ou phase médiatrice.

Le spiritualiste, en considérant le corps comme un effet dont l'âme est la cause n'est donc pas mieux fondé que le matérialiste qui le considère comme une cause dont l'âme est l'effet. Il n'y a chez l'être — charnel ou périsprital — ni causes ni effets, ni principe supérieur ou inférieur, mais simplement union intime de deux principes : l'Esprit et la Matière, réagissant incessamment l'un sur l'autre au moyen d'un troisième principe, le Fluide universel, qui les lie tous deux indissolublement.

4. — L'existence comprend l'ensemble des mutations qui, prenant l'être à son début, le conduisent par des transformations successives en un perpétuel devenir. Elle a pour règle : la JUSTICE, pour devoir : la SOLIDARITÉ, pour but : le PROGRÈS.

On se méprendrait, selon nous, en attribuant au mot *début*, l'idée absolue et à la lettre de « commencement ». On serait plus près de la vérité, croyons-nous, en traduisant cette expression dans le sens de point de repère ou manifestation apparente de l'individualité à un moment donné quelconque de son éternelle durée.

5. — On peut diviser les multiples transformations de l'existence en trois périodes distinctes qui sont : la *Vie*, le *Sommeil* et la *Mort*.

Chacune de ces trois classes est caractérisée par la prépondérance sur les autres de l'un des trois principes constitutifs de l'univers : la *Matière* dans la vie, le *Fluide universel*, dans le sommeil et l'*Esprit* dans la mort.

6. — De la vie à la mort, de la mort à la vie, en passant par le sommeil, manifestation médiatrice et reliant les deux autres entre elles, tel est l'incessant va-et-vient que l'être doit accomplir et dont la conséquence forcée est le progrès constant de chacun des trois principes qui le caractérisent : l'Esprit, la Matière et le Fluide universel.

7. — La *Vie* ou existence charnelle, le *Sommeil* ou existence médiatrice, la *Mort* ou existence périspritale constituent les trois grandes phases de l'unité d'existence proprement dite.

8. — Chacune de ces trois phases se subdivise à son tour en trois périodes distinctes qui sont : la période d'assimilation ou de croissance, la période de concentration ou de plénitude et la période de désassimilation ou de décroissance.

Chacune de ces trois phases... c'est-à-dire la phase périspritale non exceptée. Il s'ensuivrait que de l'autre côté de la vie, analogiquement à ce qui a lieu de ce côté-ci, l'être périsprital n'échapperait pas plus que l'être charnel à l'action vieillissante des éléments qui le composent. Il se trouverait ramené sur le seuil de l'existence charnelle et opaque que nous accomplissons, par le jeu régulier d'une loi naturelle tout aussi peu miraculeuse que celle qui nous fait nous acheminer et nous retourner du côté de la phase éclairée de la vie.

N'en déplaise à certain de nos honorés confrères de la presse spirite, ce sont des vues nouvelles que celles qui nous permettent de considérer, comme pouvant bien être l'expression de la vérité, le principe, capital, entre tous, de la *vie vieillissante* d'outre-tombe. La question en tous cas mérite mieux qu'une dédaigneuse indifférence, surtout n'ayant à lui opposer que l'ingérence supposée d'une imaginaire entité ou l'aveugle caprice de l'être lui-même.

Quoi qu'il en soit, nous ne nous lasserons point d'appeler l'attention des médiums et des groupes sérieux sur cette grave question de la réincarnation qui, résolue dans le sens des données, affirmées d'abord par l'Esprit Alpha, confirmées et développées ensuite par l'Esprit Jean, aurait pour inappréciable bienfait d'agrandir considérablement le rayon de la libre-pensée et de chasser l'arbitraire de l'autre monde où, d'après la plupart des communications de la première et même de la dernière heure, il règnerait encore en souverain maître.

9. — Considérée dans sa généralité, l'unité de l'existence constitue un ensemble de causes produisant immédiatement la conséquence de certains effets devenant causes à leur tour et entraînant à leur suite une nouvelle série de conséquences, causatives, elles aussi, pour la production de nouveaux effets ; effets et causes se déroulant indéfiniment et sans brusque transition, non seulement dans le parcours d'un même mode de l'existence, mais encore pour le passage d'un mode à l'autre.

Il est bon de faire remarquer que l'étude de l'Esprit Jean n'examine jusqu'ici que l'état général de l'existence normalement accomplie. Ultérieurement serons-nous renseignés, sans nul doute, sur les conséquences anormales, à la fois, physiologiques et morales, que ne peut manquer d'entraîner toute mort soudaine et prématurée, volontaire, accidentelle ou naturelle.

10. — Décroître à un mode quelconque de l'existence, c'est déjà commencer à croître dans le mode suivant, en subissant irrésistiblement l'action d'une loi toujours progressive, agissant par une assimilation du mode à venir corrélativement à une désassimilation du mode abandonné par l'être.

11. — L'existence est une, c'est ce qu'il importe de ne point oublier. Si ses multiples transformations donnent lieu à des modes différents, dont la différence est parfaitement constatable de l'un à

l'autre, il ne faut pas perdre de vue qu'elle est produite par une filière de successions graduées qui déterminent elles-mêmes l'état à venir de l'être par leur enchaînement progressif.

12. — Passer de l'existence périspritale à l'existence charnelle ne constitue pas pour l'être un changement susceptible de troubler l'harmonie de ses fonctions, en modifiant brusquement sa nature, mais uniquement une désorganisation progressive de sa manière d'être actuelle, se produisant conjointement à une reconstitution progressive aussi d'un nouvel état dont la situation à venir ne peut être librement déterminée par lui.

En réalité, l'incarnation est identique dans son « antithé » à l'action mécanique qui détermine progressivement la mort charnelle. Elle aboutit comme cette dernière à une nouvelle situation de l'être immédiatement conséquente de celle qu'il abandonne.

En d'autres termes, d'après la théorie de l'Esprit Jean, qui nous paraît en cela claire et rationnelle, la vie charnelle serait *directement* conséquente de la vie périspritale, et cette dernière *directement* conséquente de la vie charnelle. Croire le contraire et supposer, en effet, que la situation de l'être charnel est déterminée par l'ancien emploi qu'il a pu faire de son incarnation précédente, serait faire abstraction de l'existence périspritale et considérer celle-ci comme nulle et sans effet alors qu'elle est, au contraire, plus active, plus libre et plus vivante que l'existence terrestre.

***

13. — La *Vie* ou existence charnelle a pour but le progrès particulier de la Matière ou forme (principe en cet instant prédominant) à l'aide de l'Esprit et du Fluide universel.

La *Mort* ou existence périspritale a pour but le progrès particulier de l'Esprit ou force (principe en cet instant prédominant) à l'aide de la Matière et du Fluide universel.

Le *Sommeil* ou existence médiatrice a pour but le progrès particulier du Fluide universel ou mouvement (principe en cet instant prédominant) à l'aide de l'Esprit et de la Matière.

En résumé, l'être progresse *matériellement* dans la vie, *Spirituellement* dans la mort et *fluidiquement* dans le sommeil.

14. — La Vie (1) est une *épreuve*, disent les uns, une *expiation* disent les autres, une *mission*, disent certains, une NÉCESSITÉ, dit

(1) Le *Sommeil* et la *Mort* seront examinés ultérieurement, l'Esprit Jean ayant cru devoir commencer par la *Vie* et n'ayant même pas encore terminé l'étude qu'il y consacre.

l'Esprit Jean, ayant sa cause directe dans la composition intime de l'être qui, formé par l'union de trois principes distincts, doit, pour progresser lui-même, faire progresser chacun d'eux en particulier.

15. — Il est un autre mot, celui de *choix*, dont le rôle n'est pas moins illusoire dans le phénomème naturel du retour à la vie charnelle, que ceux de mission d'épreuve et d'expiation.

L'action du choix à laquelle sur la foi des premières communications, on attribue généralement encore un effet directement individuel, ne s'exercerait au contraire d'après l'Esprit Jean, que par voie de conséquence. Il y aurait toujours choix, si l'on veut, puisque la loi dans son incessante application devrait être inflexiblement déterminée par l'état lui-même *ad valorem* de chaque être en particulier, et que le dit état, de son côté exprimerait toujours exactement, absolument, chez l'être, la somme de tendances, d'efforts et d'acquis ou, soit, de volonté *personnellement* réalisée

Telle est du moins la donnée qui nous paraît se dégager des paragraphes suivants :

16. — De même que dans l'existence charnelle, considérée isolément, l'enfant ne choisit pas la situation du vieillard, mais la détermine simplement par l'enchaînement progressif de ses actions journalières, de même aussi dans l'existence, considérée dans sa généralité, l'être périsprital ne choisit pas sa situation charnelle à venir, mais la prépare progressivement par l'enchaînement successif des diverses situations que ses actes journaliers déterminent.

17. — Tout être est libre de bien faire ou de mal faire dans le rayon des possibilités que lui détermine la loi ; mais l'acte accompli, la responsabilité commence, chacune de ses actions entraînant une conséquence immédiate à laquelle il ne peut se soustraire. La conséquence c'est l'état, c'est-à-dire la situation organique à l'instant de l'existence charnelle. Elle est donc subie par l'être qui ne choisit en réalité que les diverses actions causatives qui la déterminent et dont elle est la résultante physiologique. C'est la loi qui détermine la justice et non la libre volonté de chacun.

18. — On a toujours considéré à tort cette grave question de l'incarnation au point de vue moral, alors qu'elle ressortissait uniquement au domaine de la physiologie.

Ces trois lignes nous paraissent en dire très long et renfermer un sens très profond. La pensée sculpte le visage, a dit un jour Bancel. Une gymnastique morale amenant la prédominance des pensées élevées sur les bas instincts, aurait pour résultats plus caractéristiques encore, nous apprend l'esprit Jean, non seulement d'ennoblir les traits, de modifier la forme de l'être au point de vue de son aspect extérieur, mais au point de

vue plus intime encore de sa composition moléculaire. Aussi ne s'étonne-t-on plus, s'il en est ainsi — et nous le croyons — que l'Esprit Jean ait été amené à déclarer que le phénomène de la naissance, analogiquement au phénomène de la mort, échappant à l'action de la volonté individuelle, devait, dès lors, pour s'exercer équitablement, garantir à chacun en particulier, l'accès d'un milieu constamment harmonique et en parfait accord avec son degré d'élévation morale ou, soit, d'épuration moléculaire, ce qui est synonyme. Les paragraphes suivants semblent tout particulièrement confirmer l'application de cette immuable loi de justice.

19. — Plus l'Esprit ou force est perfectionné à l'instant où commence la période de décroissance périspritale, plus le développement de l'activité à l'état de veille s'oppose à une trop grande condensation de la forme corporelle à l'état de sommeil, c'est-à-dire à une densité trop accentuée susceptible de l'entraîner jusque dans les parties les plus lourdes et les plus grossières de l'élément charnel (voir n° 29). Mais moins l'esprit est perfectionné, moins aussi est développée l'activité à l'état de veille, et plus dense devient la forme corporelle à l'état de sommeil, qui se trouve naturellement entraînée alors dans les parties les plus grossières de l'élément charnel où elle va puiser les premières molécules constituantes de son nouveau corps. De la nature moléculaire de cette première adjonction résulte forcément la nature de celles qui suivent, c'est-à-dire la qualité des nouveaux principes constituants de la forme corporelle ; qualité que repousse ou s'assimile la nature particulière des molécules constituantes du fœtus charnel.

20 — Le corps périsprital entrainé journellement dans l'élément charnel par l'action périodique du sommeil, retourne à l'état de veille, c'est-à-dire échappe à l'attraction charnelle, tant que sa composition moléculaire est en affinité plus grande avec le monde périsprital qu'avec le monde charnel, mais il se trouve forcément retenu dans ce dernier, lorsque l'adjonction moléculaire qu'il y a puisée a suffisamment modifié sa nature pour le rendre tributaire d'un nouveau mode d'existence.

21. — Il se produit là, nous dit l'esprit Jean, une action chimique analogue à celle qui détermine la composition et la décomposition des corps et qui, ainsi que chacun le sait, a lieu par suite de l'affinité que les principes élémentaires ont les uns pour les autres. De même que l'eau, par exemple, qui, formée d'une partie d'oxygène sur deux d'hydrogène, se décompose si on met en contact avec elle un corps ayant pour l'oxygène plus d'affinité que celui-ci n'en a pour l'hydrogène, de même la forme corporelle se décompose, en tant qu'individualité périspritale, pour se recomposer comme individualité charnelle, lorsqu'elle rencontre à l'état de sommeil, un corps organique, le fœtus, ayant plus d'affinité

avec cette sorte de sur-enveloppe qu'elle a puisée dans l'élément charnel, que celle-ci n'en a pour la composition moléculaire de l'enveloppe périspritale proprement dite.

Ne pouvant se faire à l'idée simple d'une nature se suffisant et possédant en elle-même sa propre raison d'être, les anthropomorphistes trouveront sans doute exagérées, des données qui, bien qu'élargissant le rayon des nobles aspirations de l'être, semblent tendre néanmoins à ramener tous les phénomènes de l'existence, de la vie à la mort, de la mort à la vie, à une simple question de réaction chimique, d'affinité moléculaire. Pour nous qui, par contre, ne voulons croire à la légitime présence dans cette même nature, d'aucune exceptionnelle et surnaturelle entité, d'aucun bon plaisir même céleste, nous n'éprouvons aucune hésitation à nous rallier à une théorie qui en faisant de l'état de chaque être en particulier, la résultante, la conséquence immédiate et forcée de son état précédent, consacre par là même, tout à la fois, et le principe d'absolue justice et celui d'absolue liberté.

Quoi qu'en pensent les partisans attardés d'une volonté surnaturelle qui disposerait à son gré de chacune de nos destinées, le principe de liberté conséquentielle dont s'inspire la théorie de l'Esprit Jean, nous paraît autrement fertile en efforts progressifs qu'une imaginaire conception qui, en extériorisant l'action justicière, en la personnalisant, laisserait trompeusement supposer qu'il peut dépendre d'une volonté à nous étrangère, d'effacer la trace de nos méfaits et nous laver de nos souillures.

Nous n'insisterons pas davantage pour le moment sur des considérations qui se présenteront d'ailleurs d'elles-mêmes à l'attention du lecteur à mesure que nous pénétrerons plus avant dans l'exposé de l'Esprit Jean.

*
* *

22. — Les facultés de l'être s'annihilant progressivement en raison directe de la compression du périsprit, il s'en suit forcément une plus grande soumission de sa part aux lois mécaniques qui le dirigent, et cela au détriment de sa liberté et de sa volonté de moins en moins actives en lui. A mesure enfin que la conscience de son « moi » l'abandonne entièrement, l'être périsprital, sous l'égide alors d'une infaillible loi, se trouve irrésistiblement entraîné vers le milieu qui lui convient, par une mystérieuse action d'affinité, d'harmonie moléculaire que nous n'avons pas plus la prétention d'expliquer, nous dit l'Esprit Jean, que nous n'avons celle de comprendre la non moins mystérieuse action qui de l'enfant insouciant du passé, conduit insensiblement au vieillard pensif et austère de l'avenir.

Comment les facultés actives de l'être, se demande l'Esprit Jean, après un maximum donné d'expansibilité péripristale, viennent-elles se résumer et se renfermer dans le corps en formation dans le sein de la mère? Par une loi naturelle et bien simple sans doute mais dont les applications insuffisamment constatées ne nous autorisent pas à en affirmer la certitude.

Aussi a-t-il soin d'ajouter que l'opinion qu'il émet lui est toute personnelle, et comme telle, susceptible d'être modifiée par les connaissances et les enseignements à venir.

Ainsi, d'après l'Esprit Jean, considérées dans leur généralité, l'incarnation et la désincarnation, c'est-à-dire l'ensemble des mutations individuelles connues sous ces noms, constituent un phénomène naturel analogue à celui qui détermine la pluie; phénomène consistant, ainsi que chacun sait, en une émanation terrestre se condensant en vapeur dans l'atmosphère, pour retomber sous une nouvelle forme dans le même centre d'où elle s'était exhalée.

Par la désincarnation, une quantité déterminée de substance charnelle, celle qui résiste à la désagrégation moléculaire produite par la mort, se trouve par le fait de son éthérisation, repoussée hors de son centre d'attraction charnelle pour monter dans un nouveau centre attractif qui est le monde périsprital.

Mais de même que les émanations matérielles, après leur condensation moléculaire dans l'atmosphère, retournent à leur centre terrestre à l'état de brume, rosée, serein, pluie, neige ou grésil, selon leurs situations respectives à l'instant de cette condensation, de même aussi les émanations d'êtres, que nous appelons désincarnations, retournent à leur centre charnel, après leur condensation corporelle périspritale, dans un état plus ou moins raréfié qui détermine la situation de leurs nouvelles incarnations charnelles.

En poussant l'analogie plus loin encore, continue l'Esprit Jean, il est alors facile de concevoir l'application d'une loi juste et équitable qui détermine la situation de chaque partie de substance périspritale dans le centre charnel où elle retombe d'après son état physique plus ou moins condencé ou raréfié. Ainsi que la vapeur atmosphérique qui, sous forme de rosée, vient incarner sa fraîcheur dans le calice embaumé des fleurs, tandis que ses parties moins subtiles ne font que les traverser pour ne s'arrêter que plus bas dans le terrain grossier qui peut les retenir, ainsi la substance périspritale, attirée de nouveau dans le centre charnel, y incarne naturellement chacune de ses parties dans les terrains humains les plus en harmonie avec elle.

Il nous paraît y avoir là nous dit l'Esprit Jean, en terminant l'exposé de son ingénieuse hypothèse, une simple application d'une loi générale qui régit l'ensemble des choses et des êtres et dont l'action universelle s'étendant sur tout ce qui est, a pour effet de maintenir l'éternelle harmonie de l'univers.

Et de nouveau, quittant le domaine de l'hypothèse pour celui de l'observation rationnelle des faits, notre invisible ami reprend le cours de ses théories.

23.— Toute action naturelle, est un effet résultant de l'intime combinaison de trois causes déterminantes, l'une active, l'autre passive et la troisième médiatrice, reliant les deux premières entre elles.

24.— Dans le fait physiologique de l'incarnation, la cause active est représentée par la décroissance progressive de l'être périsprital ; la

cause passive, par la formation du terrain humain en préparation dans le monde charnel ; la cause médiatrice, par le sommeil qui, dans la période de décroissance, accentue en matérialité charnelle la forme corporelle de l'être, conjointement à sa déperdition en matérialité périspritale.

25.— C'est par l'intime combinaison de ces trois causes agissant selon leur degré respectif, pour s'unir et se confondre à l'instant de l'incarnation dans une harmonie réciproque, que s'exerce la loi de Justice ; loi immanente à l'univers, par conséquent éternelle et immuable comme lui, et dont les applications régissant tous les actes par lesquels se manifeste la nature, déterminent équitablement dans celui de l'incarnation, la place que l'être doit occuper sur le premier échelon de sa nouvelle existence.

26.— L'Esprit ou force étant principe dominant dans l'existence périspritale, de même que la Matière ou forme l'est aussi dans l'existence charnelle, il s'ensuit logiquement que c'est par le sommeil, existence médiatrice où domine le troisième principe, Fluide universel ou mouvement, que les deux autres modes de l'existence arrivent à s'unir et à se confondre, assurant par leur union l'éternelle continuité de l'existence.

27.— L'état de sommeil dans l'existence périspritale est déterminé par une suspension momentanée des facultés actives de l'être ; suspension ou repos qui abandonne alors ce dernier à l'action purement mécanique des universelles lois qui régissent la matière.

28.— Dans l'existence charnelle, le sommeil a pour effet de désincarner momentanément du corps charnel la forme périspritale de l'être, l'habituant ainsi insensiblement par une action journalière, à l'état à venir qui lui est réservé. Dans l'existence périspritale c'est le contraire qui a lieu : le sommeil a pour effet d'incarner (1) momenta-

(1) On s'explique assez bien que le sommeil, journellement renouvelé, ait pour effet, chez l'être incarné, de distendre en quelque sorte et d'amincir insensiblement les cordages fluidiques qui relient le moi psychique au moi charnel. On n'est donc pas surpris qu'un moment arrive, qui est celui de l'usure des cordages, où ce ballon captif que nous appelons l'esprit se transforme en ballon libre. Mais ce qui nous reste inexpliqué, c'est le procédé mystérieux en vertu duquel ce ballon libre viendrait de nouveau s'enrouler au poteau charnel. L'être périsprital, analogiquement à l'être charnel, possèderait-il une deuxième enveloppe plus ténue, plus subtile qui se dégagerait seule sous l'action du sommeil, ou bien doit-on se le représenter, en cet état de repos, entraîné *corps et âme* dans l'élément charnel et disparaissant ainsi un certain temps à la vue de son milieu sympathique ou familial !

Nous espérons que l'Esprit Jean à qui nous devons déjà de nous faire une idée moins confuse des réalités d'outre-tombe, voudra bien au cours de ses savantes études, nous éclairer sur ces quelques points d'interrogation.

nément cette même forme périspritale dans l'élément charnel qu'elle doit habiter plus tard, la conduisant ainsi progressivement et par une action insensible de chaque jour vers sa nouvelle situation d'existence.

29. — A l'état de veille périspritale, les facultés actives de l'être, cause interne de son activité incessante, bien plus développées que dans l'existence charnelle, maintiennent sa forme corporelle dans un état d'expansibilité convenable à la manifestation de ces mêmes facultés ; mais à l'état de sommeil, le repos remplace l'activité, et la cause interne suspendant momentanément son action, permet alors la condensation de la forme corporelle qui, devenant plus dense, plus compacte, change forcément de centre d'attraction. Tel un ballon qui gonflé par le gaz peut se maintenir dans l'espace par le fait de sa légèreté, mais qui perd cette propriété dès que la cause qui la détermine cesse de l'actionner.

30. — L'action journalière et médiatrice du sommeil ayant pour but de conduire progressivement d'un monde à l'autre, empêche par ce fait tout changement subit dans la manière d'être de l'individu, en matérialisant ou dématérialisant peu à peu sa forme corporelle, selon que par sa situation d'existence, il se rapproche plus ou moins de l'état charnel ou de l'état périsprital.

31. — La naissance charnelle pourrait être considérée comme un véritable anéantissement de l'individualité, si le sommeil ne venait rendre périodiquement à l'être une partie de sa conscience passée et lui redonner le souvenir, condition essentielle à la conservation de la personnalité.

Si les deux états de l'être, en effet, devaient rester, comme ils le sont encore en apparence pour nous, complètement tranchés, si l'abîme de l'oubli (1) qui sépare encore le monde charnel du monde périsprital, n'était destiné à être un jour comblé, l'immortalité ne serait plus qu'un vain mot. Pour qu'elle soit une réalité, il est donc de toute nécessité, ainsi que l'exprime l'Esprit Jean, que le souvenir, la mémoire, la conscience, comme on voudra l'appeler, que ce quelque chose enfin qui fait qu'aujourd'hui nous nous rappelons hier et que demain nous nous rappellerons aujourd'hui, acquière la solidité d'un fil à jamais incassable à l'aide duquel nous puis-

(1) Certaines communications émanant d'esprits qui ne craignent pas de se donner pour les confidents de la Divinité, attribuent l'absence de souvenir du passé à un acte *voulu* de cette même divinité qui l'aurait ainsi décidé afin de nous épargner la honte de rougir de nous-mêmes et de nos proches.

Le passé ne comporte pourtant pas que des natures avilies et coupables ; comment se fait-il donc que nulle exception ne soit faite en faveur de celles qui marquèrent notablement leur passage, et d'où vient qu'elles se trouvent frappées de la même cécité de mémoire que les natures anciennement dévoyées ? En attendant la réponse à ce point d'interrogation on nous permettra de trouver insuffisante et légèrement fantaisiste l'explication précitée.

sions rattacher, relier les deux phases — charnelle et périspritale — de l'existence.

Eh bien, le secret de ce raccord possible, de ce fil incassable existe, nous dit l'Esprit Jean, et ce n'est que par l'étude approfondie de ce troisième état de l'existence ou sommeil que nous parviendrons à le découvrir et à nous en servir.

On a dit avec raison du sommeil qu'il était l'image en raccourci de la mort. Et de même que l'on apprend à épeler avant d'apprendre à lire, vraisemblablement aussi, ce n'est qu'après avoir d'abord conquis le souvenir de l'emploi de notre temps pendant le cours de notre sommeil journalier, que nous serons amenés par degrés, à lire un jour couramment dans notre passé périsprital. Alors, mais alors seulement, on pourra dire de la mort qu'elle est définitivement vaincue.

Aussi, verrons-nous avec un extrême intérêt reprendre plus tard, à fond, par l'Esprit Jean cette importante question du sommeil, et verrions-nous également volontiers les groupes spirites sérieux tels que le Groupe Bisontin ou autres la mettre à l'ordre du jour de leurs travaux afin que grâce peut-être à quelque nouveau Christophe Colomb de l'espace, ce monde pressenti de la nuit, qui n'est encore qu'un monde de fictions et de rêves, arrive un jour à se transformer en un monde réel et conscient.

*

32. — Le corps périsprital, disons-nous, c'est-à-dire la forme déterminative de l'individualité est aspirée par le fœtus qui la retient en lui, l'enferme, l'incarne en un mot dans ses liens charnels, comme la fleur naissante incarne dans son sein la goutte de rosée qui vient se confondre en elle et lui apporter sa vivifiante fraîcheur. Et comme à la fleur la rosée, l'individualité périspritale en pénétrant le fœtus corporel, lui apporte avec elle le principe insaisissable de la vie qui va lui permettre de paraître bientôt à l'aurore d'une nouvelle existence.

33. — Dans l'existence périspritale, les actions, émanation directe de la force, déterminant l'état, c'est-à-dire la qualité de la forme prise par l'être à l'instant de l'incarnation, il s'ensuit que plus l'existence périspritale a été élevée et harmonique, plus aussi la nouvelle forme corporelle sera, durant l'existence charnelle, raffinée de nature et harmonieuse de contours, en un mot, apte à manifester la délicatesse et l'élévation de l'être.

Ne pas confondre, ici, la délicatesse ou qualité intrinsèque des éléments constitutifs de la forme charnelle avec l'aspect de cette dernière au point de vue purement plastique et externe, genre conventionnel de beauté pouvant être très souvent l'apanage d'une nature inférieure.

34. — Ainsi, certains sauvages peuvent avoir des formes plus harmoniques que celles de certains hommes civilisés, étant donné le

rayon moins étendu du libre arbitre, et par conséquent l'action plus libre de la loi naturelle. Mais il y aura toujours chez les derniers une certaine distinction corporelle, sorte d'éthérisation plus accentuée des molécules composant le corps charnel, et qui, malgré qu'elles puissent déterminer parfois un ensemble extérieur moins harmonique, leur constituent cependant des organes plus aptes à manifester l'élévation intrinsèque de leur être.

35. — La loi naturelle produit une harmonie générale, mais donne à chaque individu, comme conséquence équitable de ses actes, une distinction, une qualité particulière dans la composition de sa forme corporelle, qui lui permet de manifester librement son élévation personnelle, et d'acquérir la nouvelle somme de connaissances à laquelle lui donne droit d'aspirer cette même élévation. Il en résulte donc que le milieu où éclot la nouvelle individualité charnelle est toujours en harmonie avec le degré de perfectionnement de l'être, et que rien n'étant laissé au hasard et tout étant régi par une immuable loi de justice, chacun occupe dans la vie, à l'instant de l'incarnation, la place à laquelle lui donnent droit son mérite et ses acquis personnels.

En opposition à cette loi naturelle d'affinité moléculaire, on ne manquera pas d'objecter, fait remarquer l'Esprit Jean, l'exemple de certaines natures élevées dont l'incarnation aurait eu lieu dans des milieux inférieurs ; aussi a-t-il soin d'ajouter :

36. — Il est certain que si l'on entend par infériorité, la médiocrité de certaines positions sociales, et par élévation la supériorité conventionnelle de certaines situations mondaines, il devient alors difficile de constater les applications d'un déterminisme naturel.

Tout un abîme, en effet, d'après la théorie de l'Esprit Jean, doit séparer une situation physiologiquement conquise d'une position sociale conventionnellement octroyée. Autant l'une est le reflet, l'expression constamment exacte du véritable état de l'élévation de l'être, autant l'autre en est la manifestation le plus souvent trompeuse.

On n'est pas élevé, dans le vrai sens du mot, parce que l'on est venu au monde dans une famille de rois, de princes ou de grands seigneurs. C'est bien plutôt là au contraire un signe manifeste d'infériorité. En effet, en tant que germe périsprital, on ne se trouve dans les conditions fâcheuses d'être attiré par un fœtus royal ou princier que si l'on n'a pu, au cours de son existence périspritale, dépouiller le « vieil homme » des fausses grandeurs, et extirper complètement de son âme cette bestiale tendance qui a nom instinct guerrier et dont toutes ces races calamiteuses sont plus ou moins affligées.

37. — Nous entendons par élévation, poursuit l'Esprit Jean, la somme additionnelle de trois valeurs, représentant chacune la résul-

tante moyenne des efforts accomplis par l'être pour en arriver à ces trois *desiderata* de l'humanité : le *Beau*, le *Vrai*, le *Bien* : progrès artistique, progrès scientifique, progrès philosophique ou moral.

38. — L'élévation devant être considérée comme la résultante additionnelle de trois valeurs représentatives : art, science et philosophie, il est donc naturel qu'il y ait égalité de supériorité entre les individus faisant partie d'un même milieu, d'une même famille, malgré qu'ils puissent présenter personnellement des caractères très divers, selon que leur supériorité individuelle aura été plus particulièrement acquise dans le sens de l'un des trois modes de progression.

Ainsi, tel, par exemple, qui possède l'élévation philosophique pourra, sans nuire à son progrès acquis, s'incarner dans un milieu ignorant, de même que celui qui aura plus particulièrement progressé dans le sens scientifique pourra, par la même raison, s'incarner dans un milieu immoral où les notions du Bien seront encore à l'état de germe. Il en sera ainsi enfin de celui dont l'élévation aura été acquise dans le sens artistique et qui pourra parfaitement la conserver, la développer même dans un milieu où science et philosophie seront encore imparfaitement connues et appréciées.

***

Abordant de front l'objection la plus sérieuse, que ne peuvent manquer de mettre en avant les défenseurs obstinés de l'idée miraculeuse de mission — volontaire ou providentielle — et qui consiste à citer l'exemple de l'un des noms les plus méritoirement en vue, celui de Jésus, l'Esprit Jean s'empare précisément du témoignage de cette haute personnalité qu'il présente au contraire comme l'une des preuves les plus éclatantes en faveur de l'adaptation du milieu familial.

A ceux qui veulent voir dans ce nom évidemment haut placé sur la moyenne d'élévation de l'humanité, un *envoyé*, ou tout au moins un missionnaire *volontairement* incarné sur la terre, l'Esprit Jean répond :

39. — Eh bien, non ; pas plus pour Jésus que pour Socrate, Galilée, Confucius ou Newton, nous ne pouvons voir une dérogation exceptionnelle à la loi des conséquences naturelles ; car si nous reconnaissions leur mission, à eux, comme bienfaiteurs de l'humanité, nous n'aurions par contre aucune bonne raison à opposer à ceux qui, par antithèse — la prédestination du Bien impliquant naturellement la prédestination du Mal — voudraient nous faire considérer aussi ces fléaux destructeurs, génies malfaisants, qui ont noms : Néron, Borgia, Torquemada ou Napoléon, comme des missionnaires, incarnés volontairement, eux aussi, dans l'humanité, pour venir y porter le désordre et l'horreur.

40. — Grossies par la légende, idéalisées par ce sentiment naturel qui porte chacun à aimer ce qui est bon et pur, l'existence de Jésus, sa personnalité, sa nature ont subi, comme toutes choses, l'inévitable exagération que l'on attache au passé quand il n'est pas écrit dans l'histoire en caractères suffisamment authentiques, pour le préserver des chimériques enfantements de l'imagination.

41. — En faisant la part de l'exagération, en dégageant son existence des légendaires superstitions qui l'accompagnent encore, Jésus reste alors tel qu'il a été en réalité, c'est-à-dire comme un modèle de bonté et de charité, de pureté et de douceur, élévation philosophique et même plus particulièrement morale qui, si elle commande le respect et l'admiration, ne peut cependant nous le faire considérer comme une exception à la loi naturelle.

42. — Incarné dans un milieu ignorant, il y fut ignorant lui-même, et si la moralité de ses discours, la pureté de ses actions ont contribué à attacher méritoirement à son souvenir une idéale auréole de charité et d'amour, il faut cependant reconnaître que c'est uniquement dans ce sens que se manifesta sa nature, et que les grandes idées philosophiques, celles qui convergent le plus vers les connaissances scientifiques, restèrent pour lui dans le domaine des conceptions purement imaginatives.

43. — Entre le Jésus miraculeux des Evangiles et le Jésus simple et doux de la réalité, il y a l'abîme qui sépare une nature dont la charité et la simplicité font toute l'élévation, d'une intelligence subtile dont le langage parabolique fut inventé à plaisir, pour laisser à la casuistique théologique de l'avenir, le loisir de le torturer et de le dénaturer à son gré suivant les besoins du moment et pour les nécessités d'une écrasante domination religieuse.

44. — Jésus fût amour et liberté : c'est en torturant les textes évangéliques que l'Eglise trouva le prétexte de son intolérance et l'excuse de ses cruautés. Jésus prêcha la fraternité et la solidarité universelles : c'est au nom des saints Evangiles que furent allumés les bûchers de l'inquisition. Il y a donc deux Jésus... L'exemple de Jésus, le vrai, le simple, celui dont le cœur s'ouvrit à toutes les affections, à toutes les miséricordes, qui ne fut ni érudit ni savant, qui ne connut du beau que les harmonies naturelles offertes à ses yeux par de riants paysages et dont l'unique aspiration fut celle du bien, n'est donc nullement contradictoire à la loi des conséquences naturelles.

45. — Couronnée par le martyre, l'existence de Jésus n'offre par

ce fait rien de plus remarquable que celles de toutes ces nobles victimes, dont la liste serait, hélas! trop longue à rappeler, et qui sacrifièrent leur vie à la défense de la vérité ou d'un principe. Giordano Bruno, brûlé vif, après huit années de tortures dans les cachots de l'inquisition, est peut-être en cela supérieur à Jésus, car plus que lui encore, il connut l'amertume des souffrances et l'ingratitude des hommes.

46. — A tous ceux qui ont lutté et souffert pour la vérité, à tous les cœurs généreux, à toutes les âmes nobles et fières qui ont combattu pour la grande cause de l'humanité et préféré les rudes labeurs de la pensée aux joies fugitives et stériles de la chair, à tous les martyrs de la science et de la liberté, à toutes les victimes de l'intolérance, de l'ignorance et du fanatisme, nous offrons un égal hommage de respect et d'admiration. Mais nous ne leur ferons pas l'injure de les considérer comme des exceptions à la loi naturelle, car nous sommes convaincu que c'est les grandir encore que de laisser à leurs actes le mérite d'une libre et consciente spontanéité et de les faire rentrer dans le cadre commun à tous leurs frères en humanité.

Faire rentrer dans l'unité, dans le cadre commun à toute l'humanité, la personnalité si justement admirée de Jésus, ne pas lui faire « l'injure » de la considérer comme exceptionnelle, privilégiée et au-dessus de la loi des conséquences naturelles, c'est non seulement protester contre dix-huit siècles de fanatisme catholique qui firent de Jésus un Dieu, contre la persistance non moins superstitieuse d'un grand nombre de spirites, qui en font encore un *Envoyé* exceptionnel et providentiel; mais c'est en même temps rejeter comme les inutiles rameaux d'un arbre imaginaire — selon l'éloquente expression de l'Esprit Jean — toute idée de choix, d'épreuve, de mission ou d'expiation.

En effet, toutes ces épithètes sous quelques-unes desquelles trop de communications flétrissent encore l'état d'incarnation, n'auraient plus de raison d'être, du moment qu'il serait admis — et l'énoncer n'équivaut-il pas à le démontrer? — que le retour à la vie charnelle constituerait, non un châtiment *arbitrairement* infligé, ou une mission *volontairement* acceptée, mais une nécessité d'existence *naturellement* déterminée par la loi de progrès elle-même, qui étendrait son rayon comme toute loi naturelle, aussi bien sur les bons, les avancés, que sur les inférieurs et les retardataires.

47. — En résumé, continue l'Esprit Jean, nous ne considérons la période d'incarnation que comme l'une des multiples situations de l'existence prise dans sa généralité; elle est conséquente de l'état précédent et causative de l'état postérieur, c'est-à-dire régie par les mêmes lois, déterminée par les mêmes causes qui régissent et déterminent toutes les situations de l'existence, qu'elles soient charnelles, périspritales ou médiatrices.

48. — Étant donnée l'unité absolue de l'existence, être n'est donc en réalité que continuer une suite non interrompue de graduations successives découlant naturellement les unes des autres et ne différenciant réellement entre elles que lorsque on les compare dans leurs rapports éloignés.

L'existence charnelle, considérée isolément, peut donner un exemple de cette vérité ; qui pourrait, en effet, reconnaître dans la parole grave et le visage austère du vieillard, le bégaiement incertain et la figure si mobile de l'enfant? Et pourtant le vieillard est issu de l'enfant, il procède de lui comme l'arbre procède du bourgeon, c'est-à-dire par des graduations progressives dont la différence parfaitement constatable dans les points extrêmes, le début et la fin, serait impossible à déterminer dans l'infime distance qui sépare chacune d'elles.

49. — On pourrait comparer, toutes relations gardées, le rôle joué dans l'organisme humain par le corps périsprital à l'effort que ferait une lumière dont on augmenterait progressivement l'intensité pour dissiper l'opacité des ténèbres qui l'environneraient.

Il y a eu effet, au moment de l'incarnation, un summum de compressibilité atteint par la forme périspritale qui, dès cet instant, a recommencé à tendre de nouveau vers son expansibilité de jadis.

50. — Après la période de plénitude, pendant laquelle n'a pas cessé de se produire, quoique étant sans effet sur l'organisme charnel, l'effort interne de la force, commence la période de décroissance ayant pour cause le dégagement progressif de la forme périspritale qui traverse peu à peu alors son enveloppe charnelle, et pour effet la décrépitude, progressive aussi, de cette même enveloppe de moins en moins animée par l'élément qui l'abandonne.

C'est pourquoi, avons-nous dit, la vie est l'ensemble des phénomènes qui s'opposent à la mort, c'est-à-dire au dégagement du corps périsprital, durant la période de croissance, et y conduisent, c'est-à-dire facilitent ce dégagement, pendant la période de décroissance.

Entre les deux points, initial et terminal, de l'existence charnelle, se déroule la Vie proprement dite, à laquelle est consacrée la troisième partie de l'étude de l'Esprit Jean. Nous nous arrêterons pour le moment sur le seuil de cette troisième partie si riche en nouveaux aperçus, et clôturerons ce trop insuffisant exposé par quelques considérations rétrospectives ayant trait aux mots **Libre-Arbitre, Solidarité, Justice,** sur lesquels l'Esprit Jean insiste d'autant plus justement, que de leur élucidation dépendrait celle de l'énigme du monde.

***

51. — Dans le rayon de justice tracé par la loi naturelle, s'exerce

le libre-arbitre individuel. C'est par l'usage de cette liberté, si mal employée et mal comprise, que l'homme détruit et trouble sans cesse l'équitable répartition de la nature, en transformant si souvent en injustes anomalies, la *juste* inégalité des aptitudes naturelles.

Il est juste, en effet, qu'il n'y ait pas parité dans les aptitudes naturelles, puisqu'elles représentent une somme inégale de souffrances, d'efforts et d'acquis. Nulle autre cause ne peut expliquer raisonnablement l'état de conscience qui dès le berceau caractérise et différencie tous les êtres entre eux, et qui a fait dire au génie de Victor Hugo : *l'état de conscience c'est la quantité de science innée que nous avons en nous.*

52. — Ce que la nature fait est bien fait ; toute difformité physique est toujours résultante d'une imperfection, conséquente elle-même de l'exercice du libre-arbitre. Plus s'étend le rayon de ce dernier, et moins la nature semble devoir imposer la stricte observance de ses lois. En effet, s'il est peu de monstruosités physiques dans les règnes, minéral et végétal, il en est en revanche beaucoup dans le règne animal, et plus particulièrement encore dans l'espèce hominale qui s'élève au-dessus de toutes par l'étendue du rayon de sa liberté.

53. — Il est donc important de ne pas confondre les différences physiques provenant de la loi naturelle et celles dont la cause est uniquement imputable à l'imprévoyance individuelle ou à l'imperfection collective, c'est-à-dire à l'exercice du libre arbitre, qui les multiplie en s'agrandissant, jusqu'au moment où, par le progrès, il devient réellement continuateur de l'œuvre de la nature.

Malgré Schopenhauer et ses disciples, qui ne voient dans les manifestations les plus spontanées elles-mêmes de l'individualité, que fatal engrenage et force aveugle, ne nous sentant perclus ni des bras, ni des jambes, ni de la volonté, ni de la pensée, nous en concluons, d'accord avec l'Esprit Jean, que nous sommes en possession du « Librear bitre » de nos mouvements et de nos conceptions ; libre arbitre plus ou moins limité, sans doute, mais suffisamment accusé chez tous pour maintenir dans la ligne du devoir et du progrès, quiconque dans le commerce de l'existence le prendrait pour guide et mentor. Mais voilà :

Il n'est point ici-bas de lumière sans ombre

Et l'ombre ici c'est le « vieil homme ». C'est cet autre moi intime, constamment en guerre, même chez les meilleurs, avec les aspirations de l'homme nouveau, et contre lequel Saint-Paul, lui-même, luttait encore quand il disait : *Je ne fais pas le bien que je voudrais faire et je fais le mal que je hais.* Et c'est pourquoi, le principe de liberté étant l'apanage sacré de chaque être en particulier, et toute mauvaise herbe n'étant pas encore complètement arrachée de la conscience des natures les mieux douées, on n'est donc pas surpris des anomalies, des discordances physiologiques, intellectuelles et morales, qui sont encore la règle aujour-

d'hui, mais deviendront plus tard l'exception lorsque, par le progrès, et définitivement vainqueur du vieil homme, l'homme régénéré sera « devenu réellement continuateur de l'œuvre de la nature. »

***

54. — Tous les hommes sont frères ; de l'inférieur au supérieur, tous sont égaux devant la naissance, tous sont égaux devant la mort ; le premier vagissement de l'enfant, le dernier soupir du vieillard, égalisent tous les êtres. Le favorisé de la veille peut être le déshérité du lendemain ; tous, pauvres ou riches, heureux ou malheureux sont donc intéressés au perfectionnement social, et nul n'est autorisé à s'enfermer dans une égoïste satisfaction personnelle pour regarder d'un œil sec le malheureux de l'heure présente.

55. — S'il est encore des souffrances imméritées ce n'est pas la nature qu'il faut en accuser mais bien la société elle-même, qui lui substitue l'imperfection de lois qu'elle n'a pas su encore harmoniser avec les lois naturelles, et qui, étreignant la liberté individuelle par une arbitraire et inégale répartition de ses dons, croit faire acte de justice en refusant à tous les mêmes droits alors qu'elle exige de tous les mêmes devoirs.

56.— Il est temps, il est grand temps que la société, consciente et soucieuse de ses véritables intérêts, donne à tous une place égale au banquet solidaire de l'existence, et répudie et répare enfin ses égarements du temps passé qui, sous prétexte de justice, et pour n'en citer qu'un exemple, firent naître jadis un Louis XVI sur le trône alors que s'étiolait dans la misère le génie philosophique d'un Rousseau.

57. — PÉCHÉ ORIGINEL, HÉRÉDITÉ, HÉRITAGE. Telle est, au triple point de vue, religieux, politique et social, l'expression de la Justice humaine. Et pourtant, si la conscience réprouve l'hérédité de la faute des ancêtres, si la pensée se révolte à l'idée de l'hérédité des honneurs, comment la raison pourrait-elle approuver logiquement l'hérédité de la fortune, qui peut faire bénéficier l'indolence et l'infériorité de l'enfant, de l'acquis péniblement amassé par le travail et l'intelligence du père ?

Tous ceux dont la vue, bornée par l'horizon néantiste, ne sait rien distinguer ni dans l'en-deçà du berceau, ni dans l'au-delà de la tombe, n'accueilleront qu'en sceptiques, sinon en railleurs, des principes de solidarité aussi largement égalitaires, et sans lesquels pourtant le mot fraternité ne sera jamais qu'un mensonge ; d'autre part certains survivalistes eux-mêmes, en possession d'un bon numéro familial ou social, et convertis, en ce qui les concerne, à la doctrine des « Bons » Esprits

d'après laquelle Dieu, lui-même, ferait naître à son gré les uns dans l'indigence et les autres dans le superflu, estimant sans doute que ce que Dieu donne ou « confie » est bon à garder, ne manqueront pas de bonnes raisons pour trouver excessifs, blasphématoires même, des *désidérata* en opposition avec la volonté divine.

Quiconque, par contre, suffisamment convaincu de l'évidence du fait pour échapper à la compressibilité de cette camisole de force appelée néantisme, et suffisamment libre-penseur pour s'affranchir de cette non moins compressive calotte de plomb appelée mysticisme, ne se plaindra jamais du trop d'ampleur que pourrait présenter l'application pratique de ces mêmes principes égalitaires ; principes, en réalité, non moins profitables à la minorité des satisfaits qu'à la multitude des affamés. En effet, supposons — supposition pour nous d'autant plus facile qu'elle est la réalité même — que la théorie de nos amis Jean et Alpha soit fondée, supposons que l'instant de quitter le monde périsprital soit amené par le jeu régulier d'une loi naturelle indépendante de la volonté de l'esprit quel qu'il soit, inférieur ou supérieur, tout comme sonne naturellement aussi pour l'incarné, quel qu'il soit, inférieur ou supérieur, l'heure de quitter le monde charnel ; supposons encore — supposition qui nous paraît découler de la précédente — que le milieu charnel soit déterminé non miraculeusement ou volontairement, mais obligatoirement par l'effet d'une inéluctable loi d'affinité moléculaire, ainsi que s'accorde encore à le reconnaître la théorie de nos deux amis, et nous en concluerons que la loi de solidarité s'impose. Elle s'impose de telle sorte, que l'égoïsme bien entendu des privilégiés de l'heure présente devrait leur conseiller d'en poursuivre eux-mêmes la pressante réalisation.

Et cela se comprend : combien, devraient-ils se dire, compte-t-on de nouveau-nés issus de parents fortunés sur cent nouveau-nés issus de parents nécessiteux ? Et amenés à constater que le chiffre des privilégiés ne dépasse guère deux ou trois, ils deviendraient soudain songeurs et meilleurs en considérant que le moment venu de leur retour dans la chair, qui ne peut pas ne pas s'effectuer, ne leur laisserait que l'insignifiante chance d'un numéro gagnant sur près de cent numéros perdants ; et dès lors, aiguillonnés sans doute par intérêt pour leur propre personne, conviendraient-ils avec l'Esprit Jean « qu'il est temps que la société donne à tous une place égale au banquet solidaire de l'existence. » Et cela, ajoutons-nous, non sous forme de faveurs, d'aumônes, de charité, toutes manifestations qui sont plutôt la négation que l'expression du sentiment de véritable solidarité, mais en vertu d'un droit strict et sacré garantissant à chacun un minimum de bien-être indispensable, c'est-à-dire de quoi se nourrir, de quoi se vêtir et de quoi s'abriter à quiconque ne peut encore y pourvoir parce qu'il est trop jeune ou ne le peut plus parce qu'il est trop âgé.

*
* *

58. — Il y a trois sortes de justice : 1° la *Justice distributive*, s'exerçant dans le passé par une égale répartition à tous, des fonctions

primordiales ; 2° la *Justice régulatrice*, limitant convenablement dans le présent, le rayon du libre arbitre individuel d'après le progrès accompli par chacun et déterminant immédiatement la conséquence naturelle de chaque action ; 3° la *Justice réparatrice*, compensant équitablement dans l'avenir, par l'action distributive de l'état futur, les déviations que le libre arbitre individuel, étranger ou collectif, a pu faire subir à ses applications précédentes.

59. — Ce que l'homme croit être en droit d'exiger de la nature il a le devoir de se l'imposer à lui-même. C'est en observant intégralement la loi naturelle, en la prenant comme exemple pour déterminer les lois sociales dont l'application est réservée à son libre arbitre, qu'il pourra faire régner la véritable justice dans cette société qui est son œuvre et dont il n'a point su encore égaliser pour tous l'action distributive.

60. — La nature n'est pas justicière, elle est juste ; elle ne punit pas, elle détermine. L'être inférieur est irrésistiblement entraîné dans un milieu inférieur, l'être supérieur dans un milieu en rapport de son élévation acquise ; et s'il en est qui supportent injustement l'infériorité collective, la souffrance qui en résulte est pour eux un élément régénérateur, qui leur épargne cette souffrance pour l'avenir.

61. — Il n'est pas d'expiation ; il n'est pas de punition ; il n'est pas de justicier céleste appesantissant sur l'humanité son inexorable rigueur. La loi qui régit les individus régit aussi les collectivités. Le déterminisme naturel qui fait de l'action individuelle une cause dont l'effet est immédiat, s'étend aussi sur les familles, les sociétés et les peuples ; et dans l'univers tout entier, il n'est pas une seconde qui n'ajoute une nouvelle cause efficiente aux causalités infinies du passé, augmentant ainsi à chaque instant écoulé, d'une nouvelle force et d'un nouveau progrès, ce processus incessant de tout ce qui est vers un éternel idéal de perfection.

La nature n'est pas justicière, elle est juste, elle ne punit pas, elle détermine... et c'est là tout le secret, pensons-nous, de l'emploi si fréquent dans les dictées de l'Esprit Jean, du mot nature, préférablement au mot Dieu avec lequel on aurait tort de le confondre ; tout un abîme en effet, les sépare, l'un, nature, exprimant l'idée de justice égalitaire, et l'autre, Dieu, celle de justicier arbitraire. C'est ainsi que l'on a pu dire, en s'autorisant de ce dernier mode de justice, *que l'on donnera à celui qui a, mais que pour celui qui n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il a*, parole qui, pour être évangélique, n'en serait pas moins impie s'il était vrai qu'elle eût été jamais prononcée.

Que l'on représente la justice humaine une balance allégorique à la main, soit ; plus même cette balance serait le contraire de la justesse, plus exacte et fidèle serait l'allégorie. Quant à l'idéale figure de la vraie justice elle ne saurait être ainsi humainement représentée, et c'est l'offenser, c'est « blasphémer » contre elle que la supposer capable de se montrer plus clémente aux heureux détenteurs des mâles vertus, qu'aux malheureuses victimes des basses tendances. Nous ne pouvons croire à l'image idéalisée d'une justice qui ne serait pas synonyme d'*absolue* bonté et d'*absolue* largesse pour tout être qui vive, bon ou mauvais, sans exception ni restriction. Tel est d'ailleurs, l'inaltérable aspect sous lequel se manifestent ici bas les forces vives de la nature, et nul ne s'avise de ne pas trouver *juste* que le rayon de soleil qui répand sa clarté sur le grabat du criminel en sa cellule, appartienne au même pur foyer que cet autre rayon qui égaie la couchette d'innocence du nouveau-né.

Oui, dira-t-on, mais pourquoi — tout étant inaltérablement harmonique du côté de la nature — la souffrance et l'incohérence exercent-elles encore dans l'humanité de si profonds ravages? Parce que tout y est liberté, répond l'Esprit Jean. Telle est la cause révélatrice, nous dit-il, la source originelle de toutes les anomalies, de toutes les discordances morales et même physiologiques qui s'étendent comme une plaie sur toutes les classes de la société jusqu'au moment où, par le progrès, ce même principe de liberté transformera le mal en bien, l'égoïsme en solidarité, la haine en fraternité.

CONCLUSION

Par le résumé que l'on vient de lire, il est facile de juger que, quelle que soit du reste la valeur intrinsèque des théories qui y sont émises, on peut cependant reconnaître qu'elles sont uniquement inspirées par un ardent amour de l'humanité.

Jusqu'à ce jour on s'est plu, en spiritisme, à ne considérer le monde charnel, que comme un simple accident de l'existence, mission ou expiation passagères, sorte de purgatoire où l'être déchu viendrait volontairement ou obligatoirement, selon les cas, supporter une somme de souffrances et de misères fatalement nécessaires à son épuration. De là, cette sorte de mépris pour tout ce qui est terrestre, ce renoncement aux biens de ce monde, de nouveau prêché sous une nouvelle forme, et, comme conséquence forcée, une indifférence coupable en ce qui concerne la grande cause sociale.

Plus conformes avec la dignité humaine, plus compatibles avec ce sentiment de mâle fierté qui est au fond de toute conscience libre, les théories de l'Esprit Jean, en nous faisant considérer le monde charnel comme un corollaire indispensable du monde périsprital, comme un des aspects particuliers de l'unité générale de l'existence se déroulant indéfiniment dans une éternelle durée, a, selon nous, l'avantage de

ramener nos regards vers les luttes et les besoins de notre existence présente et de nous engager à ne pas négliger les multiples progrès qu'il nous est loisible d'y accomplir. Ces progrès, l'Esprit Jean nous en fait voir les conséquences importantes ; il nous montre l'individu bénéficiant justement de l'avancement collectif, au double point de vue intellectuel et physique, comme il en subit non moins équitablement les retards et les reculs, et nous démontre, par suite, de quel immense intérêt est pour tous, bons et mauvais, grands et infimes, les progrès de cette collectivité humaine dont chaque être, à un même titre, est la partie unitaire. Telle est cette grande loi de solidarité sur laquelle il revient si souvent, et qui, bien comprise et bien appliquée, deviendra sans nul doute dans l'avenir la source pure et féconde de tous les bonheurs, la cause active et puissante de tous les progrès.

Combien à côté de ce grand principe d'émancipation sociale, qui accorde à chacun l'imprescriptible droit de vivre sans « gagner » et mendier son existence, nous paraît étroite et mesquine cette charité, tant vantée par les moralistes et qui laisse au caprice et à l'arbitraire bon vouloir du puissant, le soin de secourir et de protéger le faible. Certes il est bon et beau de tendre une main secourable aux déshérités de la société ; il est louable de ne pas refuser l'aumône bienfaisante à qui l'implore, mais est-ce bien là l'idéal rêvé par l'humanité et ne pouvons-nous entrevoir par la pensée le moment où la société consciente de son véritable devoir, accordera à tous, sans distinction d'élévation ou de mérite, au moins le nécessaire indispensable à la vie, l'instant où de même que pour l'air qu'il respire et le soleil qui le réchauffe, la nourriture qui le fait vivre sera, non plus accordée à l'être au prix d'un avilissant labeur, mais bien acquise pour lui comme un droit indéniable et primordial de tous autres droits. Et que l'on ne vienne pas objecter que c'est renier le travail comme loi naturelle que de supprimer le stimulant qui nous oblige à l'accomplir. Non, cette plaie hideuse et dégradante qui a nom la misère ne fut jamais un stimulant de noblesse et de grandeur ; le plus souvent, cause de haines, de crimes et de folies, ce n'est pas elle qui rend le labeur fécond et productif, mais bien plutôt cette aspiration irrésistible vers le progrès, qui s'éveille et grandit de plus en plus au fond de l'âme humaine et qui fait à tous une immuable nécessité de lutter pour s'élever, de chercher pour connaître, de travailler pour acquérir. Voilà pourquoi ce mot Charité est appelé à disparaître et pourquoi cet autre mot Solidarité entr'ouvre à la pensée de plus vastes horizons en faisant pressentir cette ère d'harmonie vers laquelle, depuis tant de siècles,

tantôt courbée et avilie, tantôt courageuse et fière, ne cesse de graviter l'humanité.

Et c'est parce que nous trouvons si souvent dans les dictées de l'Esprit Jean, l'application de cette solidarité dont nous saluons à peine l'aurore, que nous voudrions voir les théories qu'il en déduit si logiquement, remplacer en spiritisme, les vieilles idées arbitraires et surnaturelles de choix, de mission et d'expiation, de souffrances imposées et de tortures divinement décrétées dont il est facile de constater l'instinctive répulsion qu'elles inspirent aux libres intelligences. C'est parce que nous voyons dans ces pages toujours rationnelles et si souvent sublimes, un sentiment de générosité et de grandeur, propre à relever la dignité de l'être et à préparer pour l'avenir la féconde moisson des grands principes sociaux et humanitaires, que nous sommes heureux de propager les idées essentiellement égalitaires qui en découlent et que nous avons tenu à offrir à nos lecteurs un résumé trop court hélas ! de ce travail plein de promesses et dont la *Vie Posthume* est fière de contribuer à la vulgarisation.

Mme GEORGE — E. LEBAY.

Ecriture directe.— Nous empruntons au *Messager*, qui lui-même l'a traduit du *Golden Gate* de San-Francisco, le fait intéressant suivant :

Un monsieur se présentait il y a quelque temps chez M. Pettibone, médium pour l'écriture directe sur ardoises, 115, Jones Street ; il était porteur d'ardoises scellées et désirait obtenir une séance. Après quelques minutes d'attente, le médium l'ayant prié d'ouvrir ses ardoises, il fut très surpris d'y trouver ces mots : « Rends 8 dollars à ce monsieur : Signé : Esprit William Rollins. » Or les ardoises contenaient, avec un billet de 10 dollars, la déclaration que cette somme était destinée au médium qui serait dans le cas d'écrire un seul mot à l'intérieur de ces ardoises. Mais le guide spirituel ne permettait pas au médium d'accepter plus que la rétribution habituelle, soit deux dollars. On juge si le sceptique a été guéri de son incrédulité.

Nous nous bornerons présentement, faute de place, d'accuser réception à l'importante Revue **Constancia**, d'un article qu'elle veut bien nous consacrer en réponse à quelques mots de commentaire dont nous avions pris la liberté, en mars dernier, d'accompagner l'annonce du projet d'un édifice spirite dont l'initiative lui appartient.

Toujours, faute de place, force nous est de remettre au mois prochain, notre courte réponse à M. Martin, au sujet de quelques ligne où nous sommes pris personnellement à partie, dans le dernier numéro du **Moniteur**.

Le Directeur-Gérant : Mme GEORGE.

Marseille. — Imp. Générale Achard et Cie, rue Chevalier-Roze, 3 et 5.